



SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

MISSION :

Le SAO initie et coordonne des parcours individualisés. Il met en œuvre un accueil physique et une écoute professionnelle et se rend au-devant des personnes les plus éloignées. Il vise à identifier les besoins en matière d'accès ou de rétablissement des droits et assure un suivi des parcours dans l'attente d'une orientation adaptée.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Cluny, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Tournus.

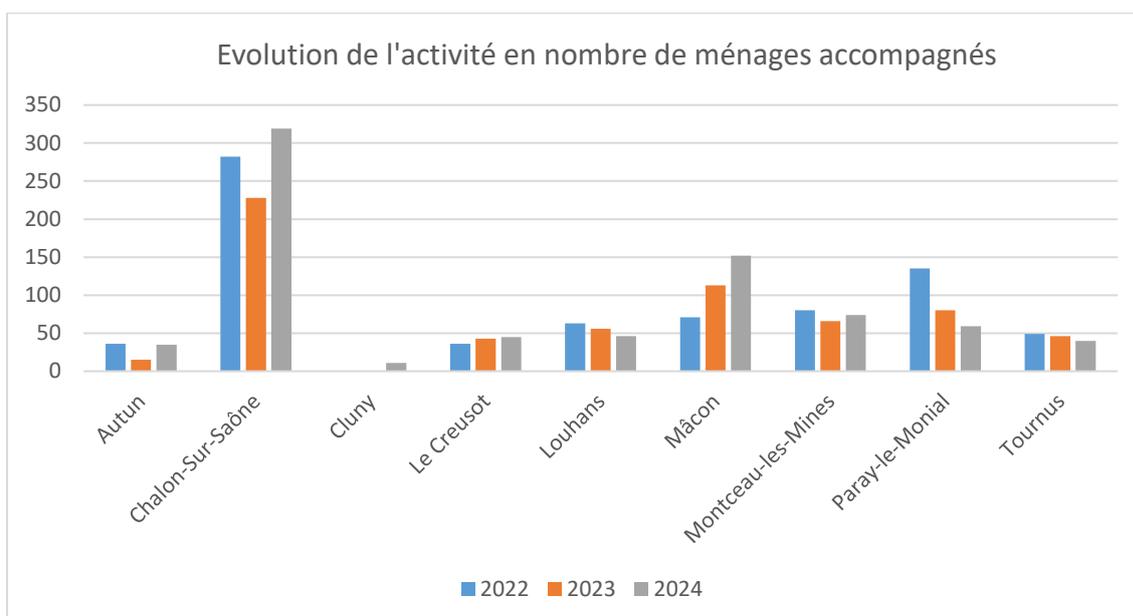
FINANCEMENT :

DDETS 71, SPIP

Données quantitatives

Nombre de ménages accompagnés	TOTAL 2024	Variation entre 2023 et 2024	TOTAL 2023	Variation entre 2022 et 2023	TOTAL 2022
Autun	35	+ 133 %	15	- 58,33 %	36
Chalon-sur-Saône	319	+ 39,91 %	228	- 19,15 %	282
Cluny	11	/	/	/	/
Le Creusot	45	+ 4,65 %	43	+ 19,44 %	36
Louhans	46	- 17,86 %	56	- 11,11 %	63
Mâcon	152	+ 34,51 %	113	+ 59,15 %	71
Montceau-les-Mines	74	+ 12,12 %	66	- 17,50 %	80
Paray-le-Monial	59	- 26,25 %	80	- 40,74 %	135
Tournus	40	- 13,04 %	46	- 6,12 %	49
TOTAL	781	+ 20,71%	647	- 13,96 %	752

Nombre de personnes accompagnées	TOTAL 2024	Dont enfants	TOTAL 2023	Dont enfants	TOTAL 2022	Dont enfants
Autun	49	9	17	0	44	5
Chalon-sur-Saône	427	69	302	41	367	55
Cluny	13	2	/	/	/	/
Le Creusot	53	6	56	11	61	18
Louhans	66	15	75	13	89	20
Mâcon	196	25	157	30	84	5
Montceau-les-Mines	94	7	81	7	97	11
Paray-le-Monial	75	11	117	29	190	48
Tournus	58	12	70	16	64	11
TOTAL	1031	156	875	147	996	173



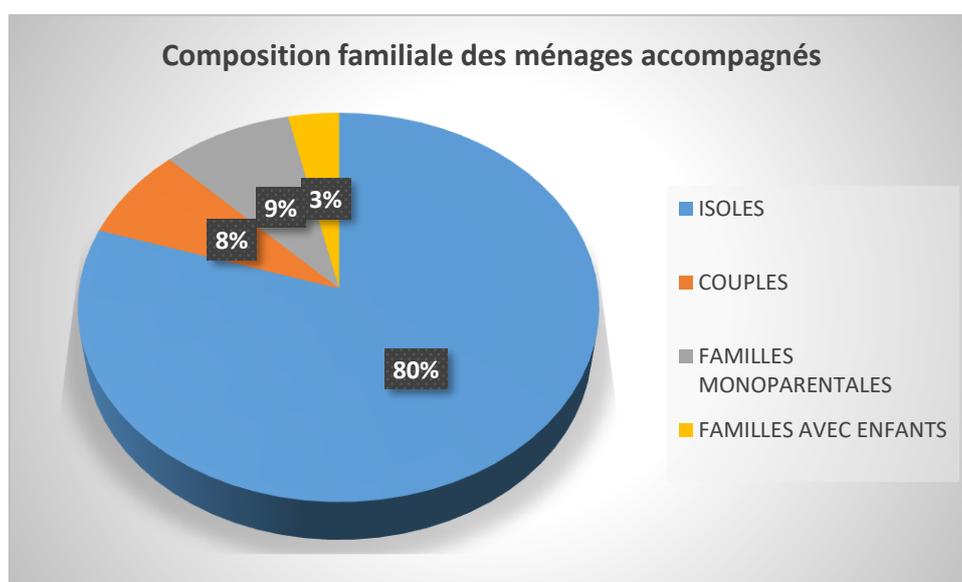
Une augmentation de plus de 20 % de l'activité départementale est constatée et s'explique par :

- L'ouverture d'un nouveau poste (1 ETP) à Cluny le 09 septembre 2024 qui s'est concrétisée suite à l'étude des besoins réalisée sur plusieurs années laissant apparaître une zone non couverte par l'activité et des besoins repérés par l'équipe mobile ;
- Une augmentation de l'activité sur les secteurs d'Autun, CUCM, Mâcon et Chalons-sur-Saône.

Sur les secteurs de Louhans, Paray-le-Monial et Tournus en comparaison à l'année précédente, on s'aperçoit d'une diminution d'activité, celle-ci étant liée à des difficultés de recrutement et de remplacement des professionnels absents.

Composition familiale	Total en nombre de ménages	Dont Isolés		Dont Couples		Dont Familles monoparentales		Dont Familles	
		Nombre de ménages	Rapport au nombre total	Nombre de ménages	Rapport au nombre total	Nombre de ménages	Rapport au nombre total	Nombre de ménages	Rapport au nombre total
Autun 2024	35	28	80 %	2	6 %	2	6 %	3	8 %
En 2023	15	13	87 %	2	13 %	0	0 %	0	0 %
En 2022	36	31	87 %	1	3 %	2	5 %	2	5 %
Chalon-S/S	319	258	81 %	18	6 %	29	9 %	14	4 %
En 2023	228	185	81 %	13	6 %	13	6 %	17	7 %
En 2022	282	235	83 %	11	4 %	22	8 %	14	5 %
Cluny	11	9	82 %	0	0 %	2	18 %	0	0 %
En 2023	/	/	/	/	/	/	/	/	/
En 2024	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Le Creusot	45	39	87 %	1	2 %	4	9 %	1	2 %
En 2023	43	34	79 %	1	2 %	7	17 %	1	2 %
En 2022	36	26	72 %	2	6 %	3	8 %	5	14 %
Louhans	46	32	70 %	4	9 %	9	19 %	1	2 %
En 2023	56	42	75 %	6	11 %	7	12 %	1	2 %
En 2022	63	49	78 %	2	3 %	8	13 %	4	6 %
Mâcon	152	124	81 %	15	10 %	9	6 %	4	3 %
En 2023	113	88	78 %	10	9 %	11	10 %	4	3 %
En 2022	71	62	87 %	5	7 %	1	2 %	3	4 %

Montceau-les-M.	74	59	80 %	12	16 %	2	3 %	1	1 %
En 2023	66	54	82 %	6	9 %	4	6 %	2	3 %
En 2022	80	69	86 %	5	6 %	5	6 %	1	2 %
Paray-le-M.	59	48	82 %	3	5 %	6	10 %	2	3 %
En 2023	80	62	78 %	4	5 %	13	16 %	1	1 %
En 2022	135	104	77 %	3	2 %	24	18 %	4	3 %
Tournus	40	28	70 %	5	13 %	6	15 %	1	2 %
En 2023	46	34	74 %	2	4 %	4	9 %	6	13 %
En 2022	49	40	82 %	2	4 %	5	10 %	2	4 %
TOTAL 2024	781	625	80 %	60	8 %	69	9 %	27	3 %
TOTAL 2023	647	512	79 %	44	7 %	59	9 %	32	5 %
TOTAL 2022	752	616	82 %	31	4 %	70	9 %	35	5 %



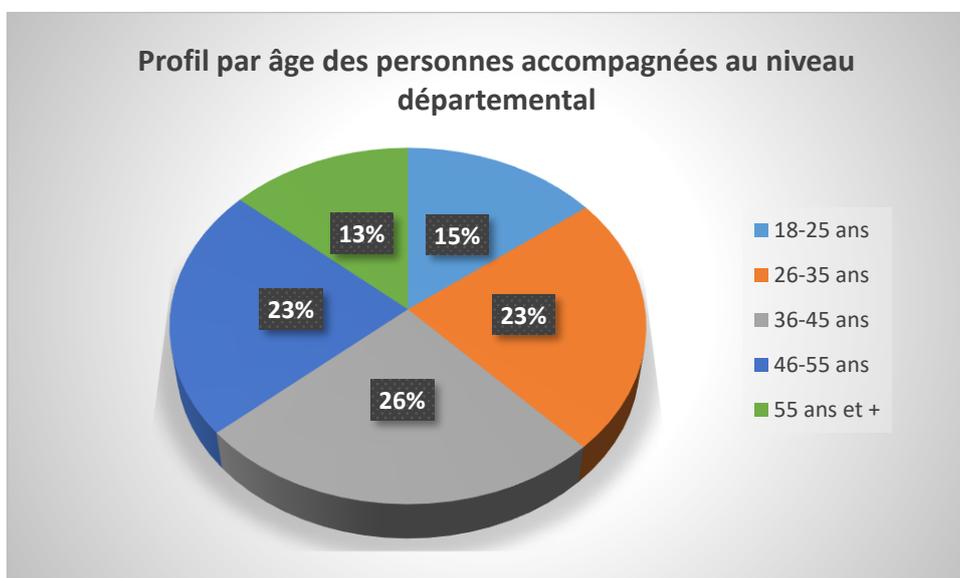
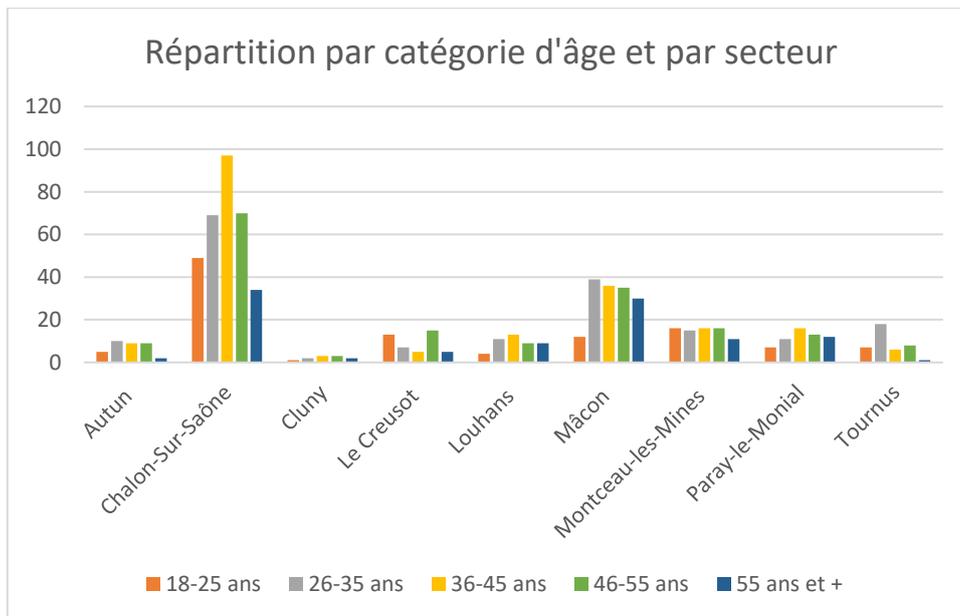
Le rapport de chaque typologie au nombre total de ménages accompagnés reste stable depuis plusieurs années.

La majorité des ménages accompagnés en Saône-et-Loire appartient à la catégorie des personnes isolées (80 %).

Le manque de petites typologies de logements à disposition du 115 force le public isolé à rester à la rue et à se tourner vers les SAO, pour être accompagné.

Plus précisément, les personnes isolées accompagnées sont majoritairement des hommes (75 %), les normes sociales pouvant limiter le recours au réseau familial, face aux vulnérabilités plus difficilement acceptées.

Profil du demandeur principal par âge	18 - 25 ans			26 - 35 ans			36 - 45 ans			46 - 55 ans			55 ans et +		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Autun	5	4	13	10	1	5	9	2	4	9	4	5	2	4	9
Chalon	49	30	54	69	58	60	97	65	74	70	51	63	34	24	31
Cluny	1	/	/	2	/	/	3	/	/	3	/	/	2	/	/
Le Creusot	13	8	4	7	8	11	5	8	10	15	15	8	5	4	3
Louhans	4	7	9	11	16	12	13	14	16	9	8	13	9	11	13
Mâcon	12	8	5	39	26	17	36	39	24	35	23	12	30	17	13
Montceau	16	18	19	15	17	21	16	11	16	16	16	15	11	4	9
Paray	7	9	17	11	18	34	16	17	37	13	17	22	12	19	25
Tournus	7	10	10	18	14	13	6	10	8	8	9	10	1	3	8
TOTAL	114	94	131	182	158	173	201	166	189	178	143	148	106	86	111



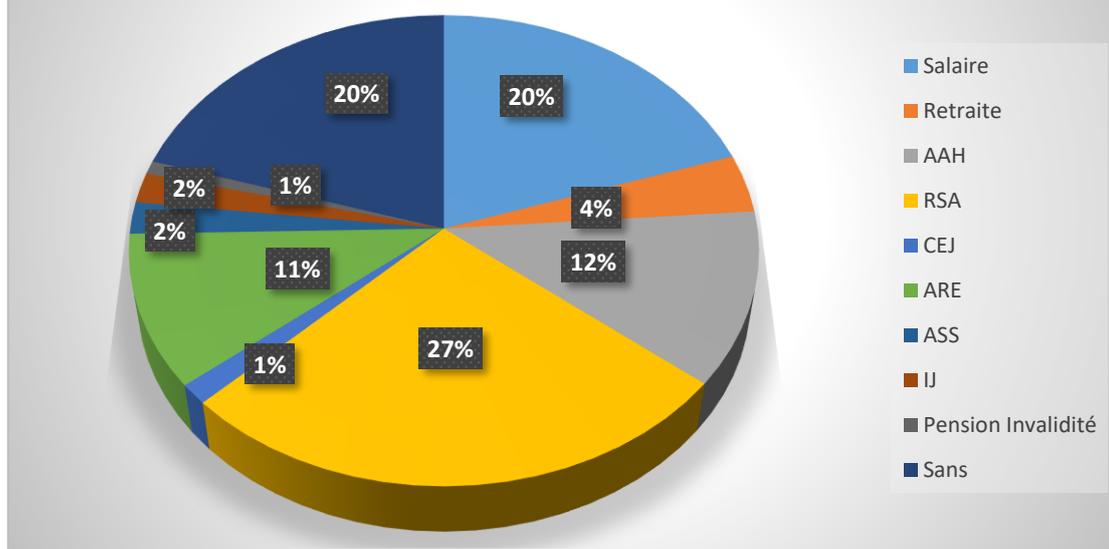
Le profil par âge des sans-abris reste globalement stable ces dernières années, avec des tendances similaires d'une année à l'autre.

S'il existe quelques variations locales qui peuvent être observées, elles restent marginales et ne modifient pas de manière significative le profil global des sans-abris sur le département de Saône-et-Loire.

Par exemple, sur Autun et Montceau-les-Mines, la légère diminution du nombre de sans-abri parmi les jeunes de 18 à 25 ans, pourrait être liée à des facteurs spécifiques tel que le partenariat reconnu avec les FJT.

Malgré le vieillissement de la population globale en Saône-et-Loire, comme beaucoup de départements ruraux et l'enjeu de la précarité chez les personnes âgées, on n'observe pas une augmentation significative du nombre de sans-abri dans cette tranche d'âge ces dernières années. Les 55 ans et + représentent approximativement 13 % des personnes accompagnées par les SAO depuis 2021. Mais ne serait-ce pas une problématique sous-jacente de précarité invisible, encore non repérée ?

Ressources principales des ménages au niveau départemental



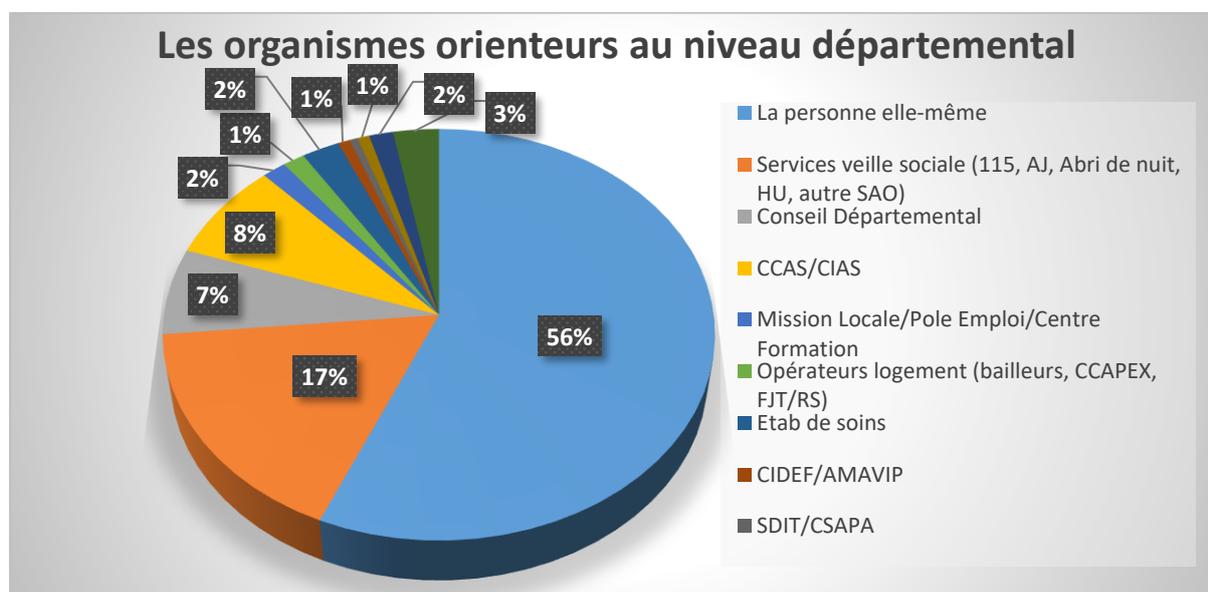
L'indicateur des ressources n'évolue pas non plus depuis plusieurs années.

C'est un portrait assez complexe de la situation des publics accompagnés par les SAO :

- Les bénéficiaires du RSA représentent un tiers des ménages accompagnés ;
- 20 % des ménages sont sans ressources ; il s'agit des jeunes de moins de 25 ans ou des personnes au profil "abandonnique", abattues par la précarité et qui n'ont pas ou plus recours à leurs droits ;
- Les travailleurs pauvres (20 %), cumulent emploi et sans-abrisme. Ils occupent souvent des emplois précaires (intérim, CDD...), dont les rémunérations ne permettent pas d'accéder à un logement, notamment en l'absence de garant.

Quant à l'AAH perçue par 12 % des ménages accompagnés, si elle est essentielle pour les personnes en situation de handicap, elle pointe également la vulnérabilité du public et le risque de se retrouver en situation de précarité, notamment dans les cas de pathologies psychiatriques, qui peuvent engendrer des difficultés à habiter et par conséquent à se retrouver sans logement.

Les organismes orienteurs au niveau départemental



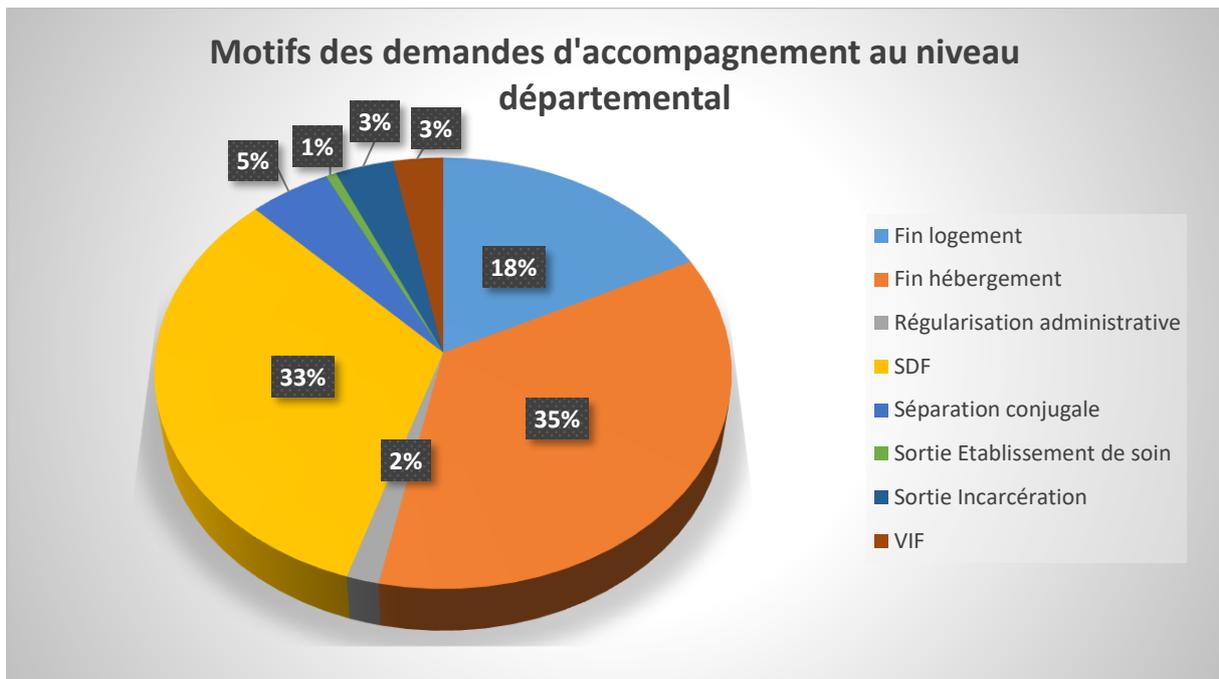
Les SAO sont des services particulièrement bien repérés et accessibles au public. La proportion des demandeurs qui se présentent directement auprès des travailleurs sociaux des SAO pour solliciter un accompagnement augmente d'année en année, pour atteindre 56 % en 2024.

Comme les années passées, viennent ensuite les services de Veille Sociale (SIAO - 115, Accueils de Jour, Abris de Nuit, Samu Social), avec 17 % des orientations.

En 2024 et pour la première fois, les CCAS-CIAS occupent la troisième place avec 8 % des orientations, devant le Conseil Départemental à l'origine de 7 % des prescriptions.

On retrouve également comme précédemment et avec des taux d'orientation identiques, les Missions Locales / France Travail, les opérateurs du logement, les hôpitaux, le SPIP, les CIDFF / AMAVIP puis les SDIT / CSAPA.

Motif de demande de mesure (en nombre de ménages)		Autun	Chalon-sur-Saône	Cluny	Le Creusot	Louhans	Mâcon	Montceau-les-Mines	Paray-le-Monial	Tournus	TOTAL
FIN LOGEMENT	Départ volontaire	1	10	0	3	1	8	5	5	2	35
	Expulsion locative	3	30	1	4	3	12	9	11	0	73
	Logement insalubre / indécents	1	4	0	0	0	0	0	0	0	5
	Logement inadapté	0	2	0	0	0	1	2	1	1	7
	Repris par le propriétaire	1	4	0	0	1	6	2	2	0	16
	Occupation sans droit ni titre	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2
FIN HÉBERGEMENT	Fin hébergement familial / tiers	9	65	2	20	10	98	15	3	21	243
	Fin de PEC structure hébergement	2	12	2	5	0	11	1	1	1	35
SDF		16	144	5	4	13	7	26	29	12	256
Séparation conjugale		1	17	0	3	3	3	7	2	3	39
VIF		1	9	0	1	4	0	4	5	0	24
Régularisation administrative		0	2	0	1	8	2	0	0	0	13
Sortie établissement de soins		0	3	0	0	0	2	0	0	0	5
Sortie incarcération		0	17	1	4	2	2	2	0	0	28



On constate que la répartition des motifs de demandes d'accompagnement reste stable, mais que certaines tendances ont évolué.

La diminution des expulsions locatives de 10 points (passant de 19 % à 9 %) est un signe positif, probablement en raison des efforts renforcés en matière de prévention, notamment par le biais de l'AVDL bailleur OPAC. C'est un point d'intérêt qui démontre l'impact des mesures préventives sur la réduction des situations d'urgence liées au logement, en faveur du maintien.

Concernant les victimes de violences, la baisse des demandes (de 6 % à 3 %), pourrait s'expliquer par la mise en place de dispositifs tels que les ISCG et la priorité donnée à ce public aux orientations faites par le 115 ; avec des places supplémentaires "famille" en hébergement d'urgence et une collaboration renforcée entre le 115 et les réseaux VIF, avec des prises en charge directes en hébergement.

Les demandes d'accompagnement pour les ménages en rupture d'hébergement chez des tiers (31 %) est le motif majoritaire, même s'il reste stable. Pour la plupart, il s'agit de jeunes en rupture familiale ou de ménages sans droit ni titre, pour qui l'hébergeur demande un départ en raison de la suroccupation dans le logement et des tensions que cela peut générer.

En raison de la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence, ces hébergements aléatoires et très précaires sont souvent le seul recours pour éviter la rue ; certains ménages les cumulent et sollicitent le SAO à chaque rupture.

Les SAO, en collaboration avec le Samu Social et les Accueils de Jour, jouent un rôle essentiel dans le repérage des personnes en grande précarité, souvent invisibles aux yeux des dispositifs classiques. Ce public, qui a perdu confiance dans les services de droit commun et dans le 115, est souvent dans une situation de découragement profond. Le travail de repérage devient donc fondamental pour ces personnes, car il permet de les raccrocher à des solutions adaptées, même s'ils se montrent réticents ou désabusés face aux réponses négatives passées.

Il est possible que cette résistance, combinée à une prise en charge plus fragmentée sur certains territoires, aient réduit la visibilité de cette population dans les demandes d'accompagnement.

Néanmoins, le rôle "d'aller vers" des SAO pour venir à la rencontre de ce public semble particulièrement important pour les aider à surmonter l'isolement et le désespoir et peut expliquer la représentation de plus d'un tiers (33 %) des motifs de demande d'accompagnement par le public SDF.

Les SAO engagent de plus en plus de mesures d'accompagnement notamment pour des personnes en squat, sous tente ou dans des halls d'immeuble qui ne sollicitaient pas ou plus les services sociaux.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	2024	2023	2022
Autun	4,00	2,30	4,30
Chalon-Sur-Saône	5,00	5,60	9,90
Cluny	4,90	/	/
Le Creusot	5,30	4,00	11,60
Louhans	4,50	3,80	4,90
Mâcon	4,60	4,20	4,30
Montceau-les-Mines	3,80	3,60	3,80
Paray-le-Monial	2,90	3,50	5,50
Tournus	10,30	6,00	5,90
DURÉE MOYENNE TOTALE	5,00	4,10	6,30

La durée moyenne départementale d'accompagnement est quasi similaire à l'année précédente.

Quelques variations locales sont constatées et notamment une hausse sur les territoires ayant souffert de l'absence prolongée de personnel sur le service SAO, à savoir Autun, Le Creusot, Louhans et Tournus.

Si le secteur de Paray-Le-Monial a également été impacté par la difficulté de recrutement, la baisse de la durée des accompagnements s'explique par le fait qu'ils ont été clôturés au départ du salarié. Effectivement, les absences imprévues comme les arrêts maladie peuvent perturber le déroulement des accompagnements et allonger leur durée. En revanche, lorsqu'il s'agit de départs prévus, comme une démission, il est plus facile d'anticiper les besoins d'accompagnement et d'organiser les transitions.

Rappelons comme les années précédentes que les durées d'accompagnement sont prolongées en raison :

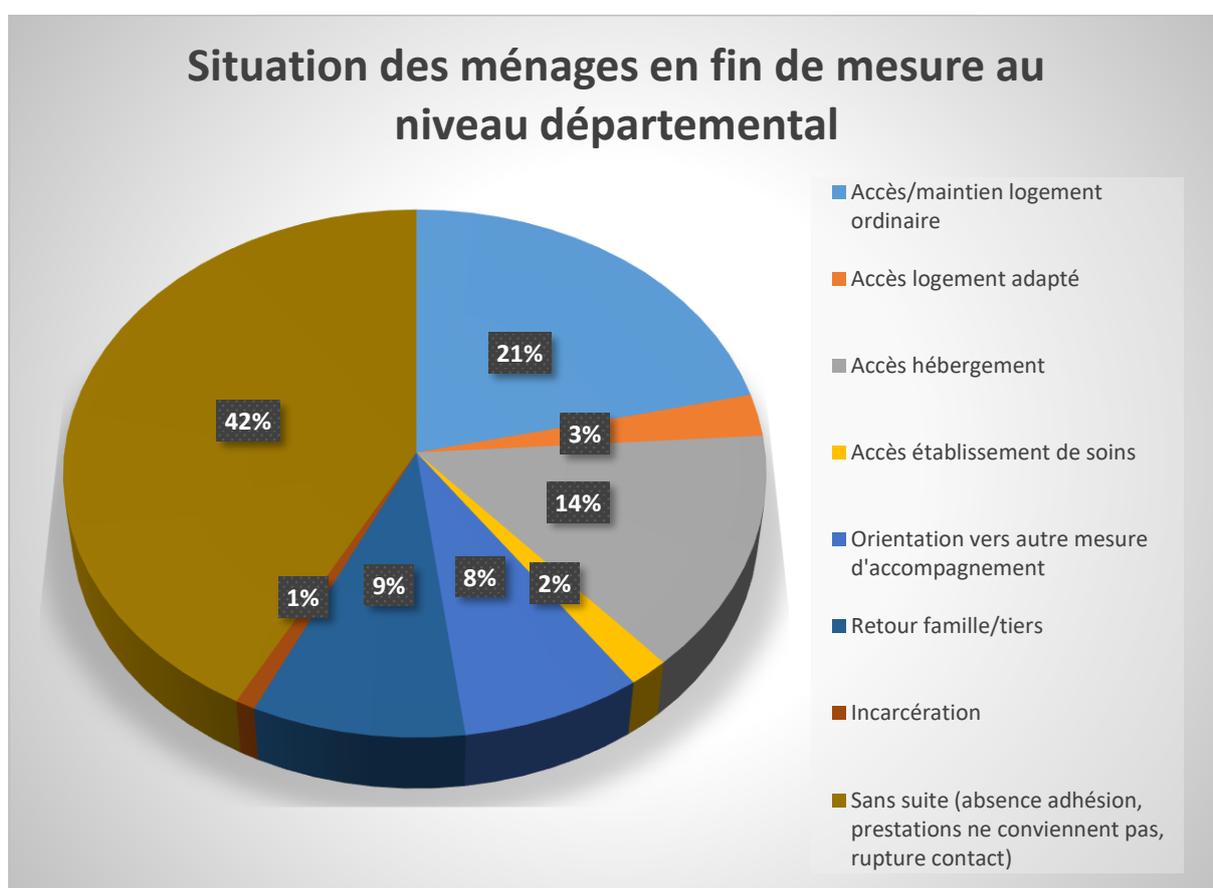
- De la tension sur les petites typologies de logements qui ralentit l'accès au logement ordinaire, notamment à Chalon-sur-Saône et Mâcon mais désormais aussi sur le secteur de la CUCM ;
- Des délais d'attente longs pour intégrer les structures d'hébergement généraliste ou de logements adaptés ;
- Des situations complexes (troubles psychiques importants, situations administratives sans droits ni titres) qui ne facilitent pas les orientations.

La précarité des personnes accompagnées nécessite parfois une durée d'accompagnement longue. Il faut tenir compte du rythme des personnes particulièrement fragilisées par leur parcours, qui n'est pas toujours en adéquation avec celui des administrations.

Même si cette donnée n'apparaît pas dans les statistiques, les troubles psychiques sont de plus en plus importants chez les personnes accompagnées et constituent un véritable frein à l'accompagnement.

Situation à la sortie (en nombre de ménages)		Autun	Chalon-sur-Saône	Cluny	Le Creusot	Louhans	Mâcon	Montceau-les-Mines	Paray-le-Monial	Tournus	TOTAL
Accès / maintien logement ordinaire	Public	1	33	1	2	8	12	9	10	2	78
	Privé	2	18	2	0	3	11	5	3	2	46
Accès logement adapté	PF	0	1	0	0	0	2	0	0	0	3
	RA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	RS/FJT	0	2	0	0	0	3	1	0	0	6
	IML	0	3	0	0	0	0	1	2	0	6

Situation à la sortie (en nombre de ménages)		Autun	Chalon-sur-Saône	Cluny	Le Creusot	Louhans	Mâcon	Montceau-les-Mines	Paray-le-Monial	Tournus	TOTAL
Accès hébergement	CHRSI	2	12	0	3	1	4	4	2	1	29
	CHRSU / HU	2	20	1	4	5	10	6	2	1	51
	HI Hors CHRS	1	2	0	0	1	0	0	1	0	5
Accès établissement de soins		0	2	0	0	2	2	2	2	0	10
Orientation vers autre mesure d'accompagnement		3	17	0	5	2	6	6	4	2	45
Retour pays d'origine		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retour famille / tiers		1	16	0	3	0	24	5	1	3	53
Incarcération		0	3	0	0	1	1	0	0	0	5
Retour volontaire rue / squat		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sans suite (absence adhésion, prestations ne conviennent pas, rupture contact)		19	93	1	13	11	45	24	31	9	246
Décès		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



- 124 ménages soit 21 % ont été accompagnés directement au logement ordinaire contre 99 en 2023 (20 %) ;
- 15 ménages soit 3 % ont accédé au logement adapté (Pension de Famille, Résidence Sociale ou IML) contre 22 (4 %) en 2023 ;
- 85 ménages soit 14 % sont entrés dans un dispositif d'hébergement généraliste contre 83 (16 %) en 2023.

Même si l'accès au logement des ménages isolés reste difficile en raison d'une tension sur le parc locatif de petites typologies, on constate son évolution en particulier dans le parc public, du fait de :

- La reconnaissance prioritaire et l'inscription au contingent préfectoral qui permettent de garantir aux personnes ayant des besoins urgents et spécifiques d'accéder plus facilement à un logement ;
- La collaboration entre les travailleurs sociaux et les bailleurs qui favorise une meilleure compréhension des besoins des locataires et une prise en charge plus adaptée.

La baisse de l'accès au logement adapté est probablement liée à la fermeture de la pension de famille Les Trappistines à Mâcon, suite à un incendie. Cet événement a entraîné la nécessité de reloger les occupants dans d'autres logements adaptés, ce qui a pu réduire la disponibilité de cette typologie de places.

Ce ralentissement de l'accès au logement adapté et notamment à l'IML s'explique aussi par des difficultés pour les opérateurs à capter de nouveaux logements.

Concernant les autres motifs de fin d'accompagnement :

- 53 ménages soit 9 % ont pu compter sur la solidarité familiale pour se faire héberger, contre 59 (12 %) en 2023 ;
- 10 ménages soit 2 % (identique à 2023) ont accédé à un établissement de soins (centre hospitalier, centre de cure, LAM, LHSS) ;
- 45 ménages soit 8 % ont été orientés vers une autre mesure d'accompagnement plus adaptée à la situation (SARS, AVDL, ASLL, SSD, SMJPM), contre 43 ménages (8 %) en 2023 ;
- 5 ménages soit 1 % ont été incarcérés, contre 10 (2 %) en 2023.

Pour 246 ménages, soit 42 % (augmentation de 6 points par rapport à 2023), l'accompagnement a pris fin sans qu'une sortie adaptée ait pu être trouvée (absence d'adhésion, rupture de contact ou retour à la rue). Ces situations peuvent être la conséquence d'un délai d'attente parfois très long pour accéder à un logement ou à un hébergement.

De nombreuses demandes d'accompagnement SAO sont aussi classées sans suite en raison de la situation administrative des personnes (situation irrégulière, récépissé de courte durée...).

Au 31 décembre 2024, 198 mesures étaient en cours et ont intégré la file active 2025.

Données qualitatives

Faits marquants / difficultés repérées :

La démarche de professionnalisation de l'Hébergement d'Urgence s'est achevée avec la fermeture de la grande majorité des places en abri de nuit.

Des places d'urgence gérées par des opérateurs professionnels ont été créées, toutefois l'hébergement continu proposé a réduit globalement le nombre de mouvements sur le parc d'hébergement d'urgence 115, limitant les réponses apportées aux demandes du public accompagné par les SAO.

De plus, 8 places de l'accueil d'urgence des Charmilles à Mâcon sont réservées depuis avril 2023 pour accueillir des personnes sans abri issues des desserments d'Ile-de-France et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ce qui est venu durcir la tendance au non-recours observée depuis plusieurs années ; de nombreux ménages en situation de sans-abrisme ne font plus appel au 115 car ils savent qu'ils ne sont pas prioritaires et ont perdu espoir.

La saturation des structures d'hébergement d'urgence met en lumière non seulement la détresse des personnes sans abri, mais aussi les difficultés auxquelles font face les travailleurs sociaux, avec parfois des départs de professionnels, engendrant des problématiques de recrutement (équipe éducative et/ou d'encadrement).

Le travail d'accès au logement ordinaire est désormais freiné sur l'ensemble du département par la tension sur les petites typologies, qui n'était jusqu'alors rencontrée que sur les bassins Mâconnais et Chalonnais.

Actions collectives et partenariales :

En raison des difficultés rencontrées en termes de ressources humaines, la priorité a été donnée à l'accueil du public et aux accompagnements, au détriment des projets plus collectifs, malgré la présence des professionnels des SAO sur les instances partenariales et à l'occasion des relais.

Plaintes et réclamations :

Ni plainte, ni réclamation déclarée en 2024 sur le service.

Événements indésirables et évènements indésirables graves :

Pas d'EI ou EIG déclaré en 2024 sur le service.

Démarche d'amélioration continue

Bilan des perspectives 2024 :

En raison du manque de personnel sur de nombreux territoires, certaines actions ont dû être prioritaires. Malgré un fort engagement et des convictions solides, l'implication dans les réseaux VIF a diminué. Cependant, les professionnels ont redoublé d'efforts pour aller à la rencontre des plus démunis, évaluer rapidement leur situation et répondre aux besoins urgents.

Par exemple, le SAO du Creusot a développé des actions d'aller-vers qui ont permis de rencontrer de nouvelles personnes (principalement présentes devant les grandes surfaces).

Le SAO d'Autun a proposé des permanences sur les communes d'Epinac, Anost et Étang-sur-Arroux suite aux constats faits par la CCGAM que certaines communes isolées se trouvaient démunies pour accompagner les personnes sans abri sur leur territoire. Si ces permanences n'ont pas permis de rencontrer un nombre important de personnes en difficulté face au logement, elles ont facilité la connaissance du SAO auprès des équipes municipales et développé le partenariat au sein des territoires ruraux.

L'équipe de Tournus a initié plusieurs rencontres partenariales et s'est investie dans les réunions du réseau Prisme et la veille sociale pour mieux appréhender les besoins du territoire.

Le territoire d'intervention sur le sud du département s'est vu doté d'un poste supplémentaire pour couvrir le Clunyois depuis le mois de septembre 2024, suite au constat passé d'une "zone blanche" avec des besoins repérés ; ce qui a permis de proposer plus de proximité et le maintien des personnes sur leur "lieu de vie".

Malgré une augmentation assez nette du nombre de personnes accompagnées par le SAO de Mâcon, celui-ci a pu perdurer et consolider la démarche d'aller-vers, par l'intégration plus formelle du pôle Veille Sociale au sein de l'Accueil de Jour, au côté de l'infirmière LHSS Mobile et d'une psychologue, avec également la participation aux maraudes hors Samu Social.

Perspectives 2025 :

Certains objectifs n'ayant été atteints que partiellement, les perspectives visées sont réitérées et poursuivies sur 2025, afin de garantir une continuité dans les démarches déjà engagées et aboutir aux résultats souhaités, à savoir :

- Stabiliser les effectifs et remobiliser les équipes ;
- Poursuivre les actions d'aller-vers et développer les partenariats pour mieux objectiver les besoins ;
- Réorganiser l'intervention des SAO sur certains territoires pour que 100 % des personnes sans domicile bénéficient d'une évaluation dans les meilleurs délais ;
- Poursuivre la mobilisation au sein des réseaux VIF locaux en participant notamment aux actions de prévention.

Plus particulièrement, le SAO du Creusot souhaite développer dans une dynamique pluridisciplinaire et multi partenariale, avec les ressources locales existantes, des maraudes, en lien avec Addictions France et le service médiation de la ville pour favoriser l'aller-vers.

Sur l'autunois, un travail partenarial va être réamorcé avec le service des urgences de l'hôpital local, régulièrement confronté à l'accueil de personnes sans abri qui n'obtiennent pas de places via le 115, en raison de la saturation des dispositifs. Un lien renforcé avec le SAO permettrait aux professionnels des urgences de proposer à ces personnes, a minima, un accompagnement social adapté et ainsi minimiser le sentiment d'impuissance ressenti par les soignants.

Le SAO de Montceau-les-Mines poursuivra le travail partenarial engagé avec la ville, notamment à la suite de l'arrivée d'une nouvelle directrice de l'action sociale et du logement fin 2024. Une procédure d'accompagnement entre le service social du CCAS et le SAO est à établir, pour les personnes accueillies sur l'hébergement d'urgence de la mairie.

À Tournus, le SAO poursuivra l'aller-vers et mettra l'accent sur le lien partenarial notamment avec la Maison Départementale des Solidarités de Sennecey-le-Grand, dans l'idée d'améliorer la réactivité dans les prises en charge et les réponses apportées aux besoins du public sans abri.

Parallèlement, poursuite de l'intégration des personnes suivies par le SAO au groupe "Des Nous et Vous" pour rompre l'isolement et mieux aborder la réinsertion. De même que participer à la redynamisation du réseau VIF sur le territoire est à l'ordre du jour des perspectives 2025.

À Cluny avec la création du service et dans le secteur Charolais / Brionnais, suite à l'arrivée de nouveaux salariés, la priorité est de se faire connaître, de renforcer la visibilité du service et de mieux comprendre le territoire, afin de l'intégrer pleinement.

Sur Mâcon, est au programme l'implication du SAO dans :

- La mise en place de la Réduction des Risques Alcool (RDRA) ;
- L'accueil d'une collègue Paire-Aidante ;
- La participation à la dynamique engagée au sein du pôle Veille Sociale, en termes de réponses apportées aux personnes accompagnées.

LEXIQUE

AAH :	Allocation Adulte Handicapé
AJ :	Accueil de Jour
AMAVIP :	Association de Médiation et d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales
ARE :	Aide au Retour à l'Emploi
ASLL :	Accompagnement Social Lié au Logement
ASS :	Allocation de Solidarité Spécifique
AVDL :	Accompagnement Vers et Dans le Logement
CCAPEX :	Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CCGAM :	Communautés de Communes du Grand Autunois Morvan
CDD :	Contrat à Durée Déterminée
CEJ :	Contrat Engagement Jeune
CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHRSI :	Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale d'Insertion
CHRSU :	Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale d'Urgence
CIAS :	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIDEF :	Centre Intercommunal d'Etudes Françaises
CIDFF :	Centre d'Information des Droits des Femmes et Familles
CSAPA :	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CUCM :	Communauté Urbaine Creusot Montceau
DDETS :	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
EI :	Evénements Indésirables
EIG :	Evénements Indésirables Graves
ETP :	Equivalent Temps Plein
FJT :	Foyer des Jeunes Travailleurs
HI :	Hébergement Insertion
HU :	Hébergement Urgence
IJ :	Indemnités Journalières
IML :	Intermédiation Locative
ISCG :	Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie
LAM :	Lits d'Accueil Médicalisés
LHSS :	Lits Halte Soins Santé
OPAC :	Office Public d'Aménagement et de Construction
PEC :	Prise en Charge
PF :	Pension de Famille
RA :	Résidence Accueil
RSA :	Revenu de Solidarité Active
RS :	Résidence Sociale
SAO :	Service d'Accueil et d'Orientation
SARS :	Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale
SDF :	Sans Domicile Fixe
SDIT :	Service Départemental d'Intervenants en Toxicomanie
SIAO :	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SMJPM :	Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
SPIP :	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SSD :	Service Social Départemental
VIF :	Violences Intra-Familiales